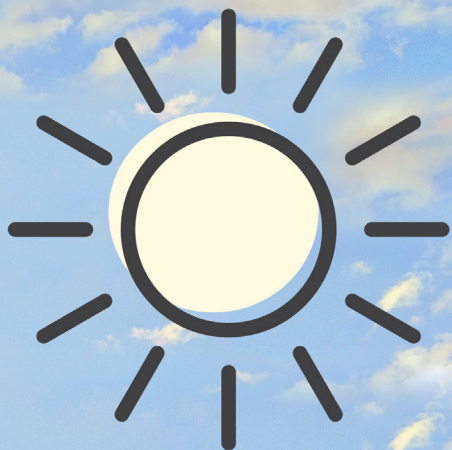
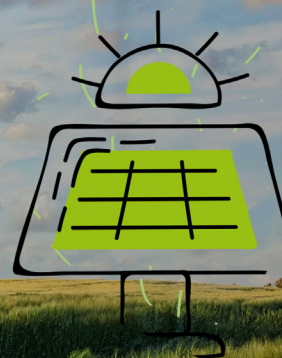
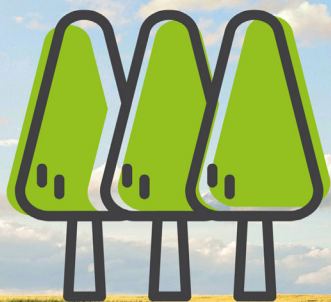




2025



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Plantons
l'avenir
avec l'Arc Mosellan

PLAN D'ACTION

Le mot du président

Depuis plusieurs années, le changement climatique nous invite à modifier profondément nos modes de consommation et nos modes de vies. Ce réchauffement climatique va amplifier les émissions de gaz à effet de serre (GES), et impacter grandement notre qualité de vie. Nous devons tout faire pour en limiter les effets. Malheureusement, certains impacts sont déjà perceptibles sur le territoire de l'Arc Mosellan, tels que : de fortes canicules menaçant nos populations mais aussi la production de nos agriculteurs, des sécheresses toujours plus importantes affectant le rendement agricole ou encore de fortes inondations, comme celle que nous avons connue en mai 2024.

En tant que pouvoir public, nous ne pouvons rester inactifs. Nous avons donc profité de la réalisation de ce Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) pour afficher nos objectifs au service de notre territoire et de ces habitants.

Le PCAET est une feuille de route ambitieuse que nous devons faire porter collectivement par toutes les parties prenantes du territoire ; les communes, les habitants, les entreprises, les agriculteurs, les associations, etc. Pour y parvenir, nous avons fait le choix du pragmatisme en élaborant des actions réalistes, ayant un impact sur le quotidien de nos habitants.

De plus, nous avons déjà entamé plusieurs actions qui sont reprises dans le plan et notamment :

- Le déploiement de nos pistes cyclables afin de promouvoir la mobilité douce et ainsi limiter l'augmentation des GES,
- La mise en œuvre de la Tarification Incitative à la levée afin de réduire la production des ordures ménagères et améliorer le geste de tri, dans le but de préserver les ressources,
- La restauration de 5 000 mètres linéaires de haie, 425 arbres d'alignement, 260 arbres fruitiers et 170 mètres linéaires de ripisylve dans le cadre de la Trame Verte et bleue, afin de lutter contre l'érosion des sols, favoriser les corridors écologiques et redynamiser le paysage de l'Arc Mosellan.
- La mise en place d'un conseiller France Rénov' à l'échelle locale pour accompagner nos habitants à la rénovation énergétique de nos logements, qui sera suivie par un programme de rénovation de l'habitat sur nos 26 communes accessible à tous

D'autres actions sont planifiées pour les 6 prochaines années (2025-2031), déclinées en 7 axes et 33 fiches action, en lien avec notre projet de territoire. Pour l'élaboration de ces actions, nous avons pu compter sur l'engagement de nos élus, dont les vice-présidents, et nos partenaires de la transition énergétique. Le plan d'actions est décliné par des objectifs quantitatifs clairs et chiffrés, que nous pourrions évaluer et réajuster au besoin.

Ensemble, réduisons les impacts du réchauffement climatique, préservons et améliorons notre cadre de vie.

Arnaud SPET
Président de la Communauté de
Communes de l'Arc Mosellan



Sommaire



#1

AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT

- 1.1 Accompagner l'amélioration de l'habitat, en particulier la rénovation énergétique des logements
- 1.2 Limiter l'artificialisation en développant le recyclage du foncier existant
- 1.3 Favoriser un urbanisme durable et une mixité d'habitat
- 1.4 Favoriser un suivi de la qualité de l'air intérieur et extérieur
- 1.5 Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de sobriété des bâtiments

#2

AXE 2 : MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET INFRASTRUCTURE

- 2.1 Développer le covoiturage
- 2.2 Favoriser le report modal vers les transports en commun
- 2.3 Encourager les acteurs économiques et les habitants à une mobilité plus sobre en énergie
- 2.4 Développer les modes actifs et doux
- 2.5 Développer la mobilité bas carbone
- 2.6 Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de mobilité durable

#3

AXE 3 : ÉCONOMIE-COMMERCE ET ARTISANAT

- 3.1 Sensibiliser les entreprises aux enjeux du PCAET
- 3.2 Accompagner les petites entreprises vers la transition écologique et réduire leur facture énergétique
- 3.3 Développer les Energies Renouvelables auprès des entreprises et des agriculteurs

#4

AXE 4 : AGRICULTURE ET FORÊTS

- 4.1 Favoriser la gestion durable et le renouvellement des forêts
- 4.2 Accompagner le développement d'une agriculture locale et durable
- 4.3 Engager et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (PAT)
- 4.4 Encourager de meilleures pratiques agricoles favorables à la séquestration carbone

#5

AXE 5 : TOURISME

- 5.1 Développer Le Tourisme Vert

#6

AXE 6 : ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS

- 6.1 Optimiser la collecte des déchets
- 6.2 Définir et mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- 6.3 Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de réduction des déchets
- 6.4 Accroître la valorisation énergétique et matière des déchets
- 6.5 Poursuivre la mise en œuvre de la GEMAPI pour préserver et renaturer les milieux aquatiques
- 6.6 Valoriser la bonne gestion des paysages
- 6.7 Valoriser la bonne gestion des sites naturels pour préserver la biodiversité et la qualité des milieux naturels
- 6.8 Sécuriser l'accès à l'eau et développer une gestion raisonnée de la ressource

#7

AXE 7 : ENERGIE

- 7.1 Développer une politique de sobriété énergétique
- 7.2 Favoriser un mix énergétique diversifié et durable
- 7.3 Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de transition énergétique
- 7.4 Développer la production de chaleur renouvelable
- 7.5 Favoriser la solarisation des bâtiments et parkings
- 7.6 Favoriser les dispositifs de chauffage haute performance

LEXIQUE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADIL57 : Agence Départementale d'Information sur le Logement de Moselle
ADMA : Association Vélo Mobilité Active
AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
ALER : Association Lorraine Energie Environnement
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH : Agence National de l'Habitat
APE : Association des Parents d'Elèves
CA57 : Chambre d'Agriculture de Moselle
CAUE57 : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Moselle
CCAM : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
CCI57 : Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle
CD57 : Conseil Départemental de Moselle
CENL : Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine
CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CMA57 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle
DDT57 : Direction Départementale des Territoires de Moselle
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EnR : Energies Renouvelables
ENS : Espace Naturel Sensible
EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFGE : Etablissement Public Foncier de Grand Est
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GNV : Gaz Naturel pour Véhicules
IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
ONF : Office National des Forêts
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PNR : Parc Naturel Régional
PRFB : Plan Régional de la Forêt et du Bois
PLNHI : Pole National de Lutte contre l'Habitat Indigne
RGE : Région Grand Est
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SCOTAT : Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionilloise
SISCODIPE : Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité
SMITU : Syndicat Mixte des Transports Urbain Thionville-Fensch
TEE : Transition Energétique et Ecologique
TEN : Territoire Engagé pour la Nature
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Inventaire Floristique et Faunistique

AXE #1

POPULATION, URBANISME ET HABITAT

L'urbanisme durable émerge comme une réponse essentielle aux enjeux de densification urbaine, de préservation des espaces naturels et de lutte contre l'étalement urbain.

L'intégration de l'urbanisme et de l'habitat dans le PCAET permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière de développement durable. En favorisant une approche transversale et participative, le PCAET mobilise l'ensemble des acteurs locaux pour concevoir des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire adaptées aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. En définitive, il s'agit de garantir des territoires résilients, où il fait bon vivre pour tous, dans le respect des équilibres écologiques.



Commune de Buding

ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT, EN PARTICULIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE
L'AIR, ADAPTATION, RÉDUCTION DE
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Énergie et
Foncier)



CIBLE

HABITANTS
COPROPRIÉTÉ



PARTENAIRES

PLNHI, RGE, CD57, ANAH, ADEME,
Bailleurs sociaux, ADIL57, CAUE57,
Syndicats de copropriétés,
Associations LER

CONTEXTE

Le secteur résidentiel est le premier poste de consommation du territoire en 2017, avec 328 GWh (soit 51% de l'énergie consommée), la réduction des consommations de ce secteur représente donc un enjeu climat-air-énergie majeur.

Un tiers du parc résidentiel est considéré dans la catégorie des passoires thermiques. 80% des logements ont été construits avant la RT2005. Ces logements ont non seulement un impact sur la consommation énergétique du territoire, mais aussi sur la facture d'énergie des habitants avec un risque de «précarité énergétique». Si la rénovation énergétique est un passage obligé de la maîtrise des consommations d'énergie, les particuliers sont freinés par la complexité des systèmes d'aide. Un accompagnement de proximité est un préalable nécessaire pour accélérer la réalisation des projets.

MESURES

Renforcer la communication
sur la transition dans l'habitat,
à destination des élus et des
habitants

Accompagner les particuliers
à la rénovation énergétique et à
l'embellissement de leur logement
avec l'appui de l'ADIL et le CAUE

Cartographier les passoires
énergétiques du territoire
en réalisant des visites
thermographiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Accompagner la prise
de conscience des enjeux
environnementaux

Sensibiliser 330 propriétaires
par an pour initier une rénovation
en BBC en commençant par les
logements de classe énergétique
E-F-G, ou construits sur les
périodes allant de 1950 à 1990

Identification de 70 passoires
énergétiques par an

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions d'information
Nombre de participants

Rénovations accompagnées (nb),
Économie d'énergie (KWh ou saut de
classe énergétique) Parc résidentiel
réhabilité en BBC (nb logements, %)
Montant travaux (€) dont travaux par
entreprises locales (€, %).

Propriétaires de passoires
énergétiques conseillés (nb)
Nombre de visites
thermographiques réalisées

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie du secteur résidentiel
(GWh)
Emissions de GES du secteur résidentiel
Emissions de polluants atmosphériques du secteur
résidentiel

ENVIRONNEMENT

Impact sur le patrimoine et les paysages
Qualification énergétique du bâti (% des
classes énergétiques)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ADAPTATION, RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Énergie et Foncier)



CIBLE

COMMUNES, HABITANTS



PARTENAIRES

EPFGE, CD57, ANAH, Bailleurs sociaux, Communes de la CCAM, CAUE57, SCOTAT

CONTEXTE

Depuis les lois Grenelle et ALUR, la politique territoriale en matière d'aménagement du territoire se traduit par une gestion économe du foncier, la protection et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la lutte contre l'étalement urbain et la promotion des démarches de renouvellement urbain (recyclage des friches et délaissés). L'évolution des documents d'urbanisme doit être l'occasion de prendre en compte cette orientation du Plan Climat. Il s'agira pour l'EPCI de s'assurer dans les procédures de révision/élaboration des documents d'urbanisme, que les règles permettent, via une Orientation d'Aménagement et de Programmation d'optimiser l'usage du foncier (dans le respect des éléments du SCOT), notamment en favorisant le renouvellement urbain et la reconquête des friches et dents creuses, favorisant les constructions dans l'enveloppe urbaine et en favorisant la densification.

MESURES

Connaître et protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée

Animer l'étude de stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est sur le foncier disponible, locaux vacants, devenir des terrains militaires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Limiter l'artificialisation des terres agricoles sur les 26 communes

Identifier le foncier disponible, les locaux vacants et les terrains militaires sur les 26 communes

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de documents d'urbanisme prévoyant de réguler l'artificialisation

Surface de foncier disponible (ha) ;
Nombre de locaux vacants
Nombre d'entreprises ayant investi une friche industrielle

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Séquestration carbone des sols
Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols

ENVIRONNEMENT

Surface d'espace agricole, naturel et forestier (ha, %), Surface d'espaces protégés (ha, %)
Surface d'espace agricole, naturel et forestier artificialisés (ha, %), Surface désimperméabilisée (ha, %)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE
L'AIR, ADAPTATION

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Energie et
Foncier)

**CIBLE**

**COMMUNES,
ENTREPRISES,
HABITANTS**

**PARTENAIRES**

Communes de la CCAM,
ADEME, CD57, RGE, CAUE57,
SCOTAT

CONTEXTE

En raison de leur caractère très interdépendant avec l'activité économique et le développement urbain, la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air sont des enjeux transversaux qui impliquent tous les secteurs d'activité (transports, bâtiments, développement économique, agriculture...).

Ces derniers étant fortement influencés par les politiques publiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il apparaît nécessaire de mobiliser les outils d'urbanisme. Des dispositions incitatives et opposables pourront être prévues dans les PLU pour favoriser la conception de logement énergétiquement performants, la mobilité durable (co-voiturage, pistes cyclables, etc.) les énergies dont la chaleur renouvelable et l'adaptation au changement climatique.

MESURES

Transcrire les engagements climat-air-énergie (rénovation, adaptation, séquestration) dans les volets opposables des documents d'urbanisme (utilisation des OAP du PLU, SCOT)

Favoriser une répartition harmonieuse du nombre de logements sur le territoire en construisant sur chaque commune avec une mixité d'habitat et pour tout type de public

Promouvoir les référentiels de haute performance environnementale et énergétique et la conception bioclimatique dans les s nouveaux aménagements

**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL**

Traduire les enjeux Climat Air Energie en réglementations locales à décliner dans les PLU/Cartes communales des 26 communes

Construire des logements harmonieusement et de manière mixte sur les 26 communes.

Améliorer les performances énergétiques des nouveaux aménagements sur les 26 communes

**INDICATEURS
DE SUIVI**

Nombre de volets opposables concernant les enjeux CAE

Nombre et typologie de logement construits par commune de la CCAM

Part des nouveaux aménagements en haute performance environnementale

INDICATEURS D'IMPACT**CLIMAT AIR-ÉNERGIE**

Consommation d'énergie finale du résidentiel (GWh)
Emissions de GES du résidentiel (teqCO₂)
Consommation d'énergie par habitants (MWh/hab)

ENVIRONNEMENT

Surface artificialisée (ha, %)

OBJECTIF STRATÉGIQUE
QUALITÉ DE L'AIR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Énergie et
Foncier)



CIBLE

**ENTREPRISES,
HABITANTS,
ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU
PUBLIC**

✓ PARTENAIRES

Communes de la CCAM, PNLHI,
ATMO57, DREAL

CONTEXTE

Concernant la qualité de l'air extérieur, le Plan de protection de l'Atmosphère des Trois Vallées a un périmètre réglementaire comprenant 67 communes du sillon mosellan, des vallées industrielles de la Fensch et de l'Orne. Dans la CCAM, seules les communes de Bertrange et de Guénange font partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées.

Si aujourd'hui la qualité de l'air extérieur est relativement bien surveillée et de plus en plus réglementée, la qualité de l'air intérieur ne fait pas encore l'objet d'autant d'attention. Pourtant, l'enjeu sanitaire de la qualité de l'air intérieur est considérable quand on sait que la population passe plus de 80% de son temps dans des lieux clos.

Le maintien d'un air intérieur non nocif pour l'Homme implique de mettre en œuvre des systèmes de ventilation performants et adaptés dans les logements et dans les établissements recevant du public. Un enjeu qualité de l'air est donc à lier à celui de la rénovation énergétique des bâtiments.

MESURES

Sensibiliser à la qualité de l'air extérieur (capteurs de mesure, modélisation...) dans le cadre du PPA et du plan air renforcé de la CCAM

Sensibiliser les communes au suivi de la qualité de l'air dans les ERP (établissements recevant du public)

Déployer un réseau de mesures de qualité de l'air en s'appuyant sur des capteurs citoyens

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Améliorer la prise en compte de la qualité de l'air extérieur notamment sur les 26 communes, via 1 adhésion à ATMO Grand Est

Renforcer le suivi de la qualité de l'air des ERP sur les 26 communes de la CCAM

Développer la connaissance de la qualité de l'air sur le territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Adhésion à ATMO Grand Est
Mesures de la qualité de l'air réalisées

Nombre de communes sensibilisées, nombre d'ERP (par commune/sur le territoire) faisant l'objet d'un suivi

Nombre de capteurs citoyens déployés et pris en compte dans le réseau

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Emissions GES du secteur résidentiel et du secteur tertiaire
Emissions de polluants atmosphériques (t)
Concentrations atmosphériques et dépassement des seuils réglementaires et OMS (en µg/m3)

ENVIRONNEMENT

Habitants du territoire concernés par des dépassements des seuils réglementaires et OMS (nb et %) Concentrations de pollens

ASSURER L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ
DE L'ARC MOSELLAN EN MATIÈRE
DE SOBRIÉTÉ DES BÂTIMENTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE, ATTÉNUATION (GES),
ADAPTATION

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Energie et
Foncier), Communes



CIBLE

CCAM
COMMUNES



PARTENAIRES

Banque des territoires,
ADEME, CEREMA, RGE,
CD57, DDT57

CONTEXTE

La collectivité dispose de plusieurs leviers pour accélérer la réduction des consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment. Les bâtiments publics constituent un potentiel d'économie d'énergie et d'émission de GES important.

Les collectivités assurent la gestion et l'entretien de nombreux bâtiments sur le territoire (bâtiments administratifs, groupes scolaires, équipements sportifs ...), qui fonctionnent encore pour beaucoup aux énergies fossiles et qui nécessitent une rénovation thermique pour certains. Suite à la parution de la Loi ELAN de 2018, un décret d'application publié en 2019 appelé « décret tertiaire » fixe un objectif de réduction de la consommation d'énergie de -40% entre 2010 et 2030 pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m².

Le tertiaire dont les bâtiments publics font partie, constitue le quatrième secteur le plus consommateur sur la communauté de communes. L'évolution des normes de construction et notamment des matériaux favorise la transition vers des matériaux bas carbone. Enfin la collectivité doit continuer à sensibiliser habitants et élus sur l'impact des actions dans la construction et les usages des bâtiments.

MESURES

Développer un programme de rénovation des bâtiments publics

Intégrer dans les marchés les pref énergétiques des matériaux

Créer un suivi des bâtiments et améliorer la sobriété de la communauté de communes (ex. éclairage des bâtiments)

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

Réduire de -40% la consommation énergétique des bâtiments publics en 2030 par rapport à 2010 (4 à 12 bâtiments minimum)

Promouvoir les matériaux biosourcés dans 100% des marchés de travaux

Réduire la consommation énergétique (entre 4 à 12 communes minimum)

INDICATEURS
DE SUIVI

Rénovations énergétiques engagées (nb) Surface de bâtiment rénovée (m²), Consommations énergétiques et des émissions de GES du patrimoine

Marchés passés avec des dispositions spécifiques liées aux enjeux climat-énergie (nb) – critères d'efficacité énergétique, d'analyse du cycle de vie

Consommations énergétiques

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire (GWh)
Emissions de GES (tCO₂e)
Consommation d'énergie par source (GWh)
Part du parc public rénové (nb, %)

ENVIRONNEMENT

Qualification énergétique du bâti (% des classes énergétiques)
Pouvoir de réchauffement global (PRG/hab)

AXE #2 MOBILITÉ PROFESSIONNELLE & INFRASTRUCTURES

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), la mobilité professionnelle et les infrastructures de transport sont des éléments clés pour une transition vers un modèle énergétique durable.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air passent par la promotion de modes de transport alternatifs et l'optimisation des infrastructures existantes.

L'intégration de la mobilité professionnelle et des infrastructures de transport dans le PCAET renforce la cohérence des actions territoriales en faveur de la transition énergétique. Cela permet de mobiliser efficacement les ressources et les parties prenantes pour atteindre les objectifs climatiques et améliorer la qualité de vie des habitants.



*Piste cyclable, cité des officers
(Koenigsmacker)*

OBJECTIF STRATÉGIQUE
ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Energie et
Foncier)



CIBLE

**SALARIÉS,
ACTIFS**



PARTENAIRES

Département 57, Plateforme
d'autopartages (Blablacar
Daily, ...), Communes de la
CCAM, RGE, CD57

CONTEXTE

En 2023, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a initié un travail de définition d'une stratégie mobilité pour le territoire. Le développement du covoiturage constitue l'axe 1 de cette nouvelle stratégie de mobilité. En effet, le covoiturage est encore marginal dans les mobilités sur le territoire. Augmenter le taux de remplissage des véhicules constitue un levier d'action accessible aux habitants, moyennant un développement des aménagements et de services pour simplifier la rencontre entre conducteurs et passagers.

La création d'aires de covoiturage est nécessaire afin d'inciter les potentiels utilisateurs à franchir le pas. Cependant, la structuration du réseau de covoiturage au travers d'un schéma directeur est déterminante afin de faciliter la rencontre entre conducteurs et passagers pour les trajets courte distance (domicile-travail particulièrement). Les aires permettent de sécuriser le stationnement des véhicules, en évitant tous les dangers liés au trafic. Grâce à la signalétique, le covoiturage s'installe plus facilement dans le paysage visuel des automobilistes et aussi dans la cartographie du territoire.

MESURES

Mettre en place un schéma directeur des aires de covoiturage

Déployer le service Blablacar Daily sur le territoire

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Identifier les points stratégiques d'implantation d'aires de covoitages
Aménager des aires de covoiturage.

Augmenter le nombre d'utilisateurs de services de covoiturage sur le territoire pour leur trajet du quotidien

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sites potentiels repérés
Nombre de parkings créés/ aménagés
Nombre de places dédiées

Utilisateurs passager et conducteurs (nb)
Indicateurs Blablacar Daily
Part modale de la voiture individuelle (%)
Flux de véhicules sur le trafic routier (nb de passage)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale des transports (GWh).
Consommation d'énergie par habitant ou par ménage (MWh/hab ou MWh/ménage)
Emissions de GES des transports (GWh)
Emissions de polluants atmosphériques (dont NOx) (t)

ENVIRONNEMENT

Evolution des parcours en voiture (km)
Part modale du covoiturage dans le PTU (%)
Part modale des déplacements domicile-travail (%)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION
D'ÉNERGIE, ATTÉNUATION (GES),
QUALITÉ DE L'AIR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
environnement, Service
tourisme)

**CIBLE**

**SALARIÉS, ACTIFS,
HABITANTS EN
SITUATION DE
FRAGILITÉ**

**PARTENAIRES**

Communes de la CCAM,
RGE, CD57, Banque des
territoires, entreprises de
transport, Luxembourg

CONTEXTE

En 2023, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a initié un travail de définition d'une stratégie mobilité pour le territoire. Pour réduire l'impact carbone et la pollution de l'air liée à la voiture individuelle, la CCAM souhaite mettre l'accent sur les transports en commun et la mobilité douce. La CCAM cible en particulier les développements d'une mobilité solidaire pour les publics contraints de manière à redonner de l'autonomie à chacun.

MESURES

Engager une étude des besoins relative au transport en bus transfrontalier au départ de l'Arc Mosellan et favoriser cette mobilité

Développer des pôles d'échanges multicanaux en coeur de Lille, accessibles aux centres de services de proximité

Développer la mobilité solidaire (personnes âgées, RSA, chômeurs, jeunes, apprentis, en insertion...) notamment en engageant une réflexion sur la tarification solidaire ou en mettant en relation des conducteurs et des passagers en difficulté

Développer la mobilité en secteur rural

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Améliorer la desserte du territoire

Permettre l'aménagement de parking-relais

Garantir une mobilité à partout et pour tous, en répondant aux enjeux de mobilité des publics vulnérables

Organiser et proposer des solutions de transport en zone rurale (ex : Transport à la demande)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bus desservant la CCAM

Nombre de parkings aménagés

Nombre de Mise en relation de conducteurs/demandeurs
Avancement sur la mise en place de solutions spécifiques

Nombre de solutions proposées en zones rurales, nombre de communes ou d'habitants desservis

INDICATEURS D'IMPACT**CLIMAT AIR-ÉNERGIE**

Consommation d'énergie finale des transports (GWh)
Consommation d'énergie par habitant ou par ménage
(MWh/hab ou MWh/ménage)
Emissions de GES des transports (GWh)
Emissions de polluants atmosphériques (dont NOx) (t)

ENVIRONNEMENT

Distances parcourues en voiture (km)
Consommation d'énergie par habitant (MW/hab). Part modale des déplacements domicile-travail (%)
Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)



CIBLE

HABITANTS ENTREPRISES



PARTENAIRES

Communes de la CCAM, RGE, CD57, ALER, SMITU, Ecoles, APE, AVMA

CONTEXTE

La voiture individuelle est aujourd'hui majoritaire dans les déplacements des habitants de la collectivité. Plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés par les acteurs et habitants du territoire afin de réduire la consommation d'énergie, notamment le recours aux transports collectifs, aux mobilités douces ou à la sélection de véhicules particuliers moins consommateurs. En 2023, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a initié un travail de définition d'une stratégie mobilité pour le territoire. La promotion de sobriété dans les déplacements, notamment dans l'usage de la voiture individuelle est un axe important aux retombées non négligeables. Cette sobriété s'appuie principalement sur la remise en question des moyens de transports carbonés et individuels utilisés pour certains déplacements de moins de 1 km (Emmener les enfants à l'école, aller chercher le pain à la boulangerie de proximité...).

MESURES

Développer l'alternative à la voiture pour les écoliers et personnels des établissements

Organiser une semaine Défi Mobilité (trajet domicile école ou domicile travail)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Inciter les parents à amener leurs enfants à pied ou à vélo sur les 18 écoles (2 940 élèves)
Réduire le risque d'accidents à proximité des établissements scolaires

Augmenter le report modal de 12% sur les trajets de moins de 3km pour les 18 écoles (2 940 élèves) et 50 établissements économiques (entreprises et admin)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'écoles sécurisées

Nombre d'enfants venant à pied ou à vélo

Nombre de participants aux défis mobilité
Taux de report modal

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale des transports (GWh)
Consommation d'énergie par habitant ou par ménage (MWh/hab ou MWh/ménage)
Emissions de GES des transports (GWh) Emissions de polluants atmosphériques (dont NOx) (t)

ENVIRONNEMENT

Consommation d'énergie par habitant (MW/hab)
Part modale des déplacements domicile-travail (%)
Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)

OBJECTIF STRATÉGIQUE
ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ
DE L'AIR RÉDUCTION DES
CONSUMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Énergie et
Foncier)



CIBLE

**HABITANTS ACTIFS
TOURISTES**

✓ PARTENAIRES

Communes de la CCAM,
RGE, CD57, Banque des
Territoires, ADEME, ALER, EPCI
limitrophes, AVMA

CONTEXTE

La majorité des actifs travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Pour leur déplacement domicile-travail, 88% des actifs utilisent la voiture particulière. Face à la prédominance de la voiture particulière, la promotion des mobilités actives et douces constitue un levier de décarbonation des transports, aussi bien sur la totalité des trajets que partiellement grâce à l'intermodalité. Inciter et développer la pratique de la marche pour les déplacements de moins d'1 km ou bien développer et inciter les citoyens à considérer le vélo pour des trajets de moins de 5km, en développant des connexions cyclables et des pistes cyclables sécurisées constituent des leviers de développement de ces formes de mobilités. La CCAM a déjà initié un schéma directeur des pistes cyclables consistant à réaliser un réseau structurant pour développer les usages quotidiens et touristiques. Deux axes majeurs ont été identifiés pour un ensemble de 42 km.

MESURES

Favoriser les liaisons cyclables
et piétonnes entre communes

Améliorer la signalétique des
pistes cyclables et leur
balisage

Développer les points
labélisés « Accueil Vélo »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Reconnecter les villages par
des modes doux/ actifs
Mettre en œuvre le schéma
directeur cyclable de la CCAM

Favoriser le développement
d'itinéraires de loisirs et de
découverte du territoire et de
son patrimoine

Favoriser le tourisme cyclable

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de km créés
Part de report modal sur les
trajets accessibles en modes doux

Nombre d'itinéraires de loisirs
Comptage des usagers sur les
chemins/ pistes Intégration
paysagère

Nombre de points « Accueil vélo »

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale des transports (GWh)
Emissions de GES des
transports (GWh) Evolution des temps de parcours en
transports (heures) Part modale des mobilités
doux (%) Part modale des mobilités
actives dans le PTU (%)

ENVIRONNEMENT

Part modale des déplacements
domicile-travail (%)
Pouvoir de réchauffement global
par habitant (PRG/hab)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ
DE L'AIR, MAÎTRISE DE LA
CONSOMMATION D'ÉNERGIE

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Energie et
Foncier)



CIBLE

**HABITANTS
ENTREPRISES**



PARTENAIRES

Communes de la CCAM, RGE,
CD57, Banque des Territoires,
SISCODIPE, Enedis, GRDF

CONTEXTE

En 2018, la collectivité ne compte encore aucune Installation de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE), ni de station GNV ou hydrogène. Or, la dépendance aux véhicules particuliers de la CCAM, caractéristique des territoires périphériques, fait du développement des véhicules bas carbone (et des infrastructures permettant leur déploiement) un enjeu fort pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre du secteur des transports. En 2023, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a initié un travail de définition d'une stratégie mobilité pour le territoire. La mobilité bas carbone en est l'un des piliers indispensables car elle doit permettre une baisse considérable des émissions de GES sur le territoire.

MESURES

Déployer des points de
charges pour véhicules
électriques

Développer la mobilité verte
(bus verts, vélos électriques en
libre d'accès, etc.)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Installer une IRVE par
parking pour les équipements
publics et salles de fêtes

Décarboner la flotte de bus
et mettre des vélos
électriques en libre accès

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de stations de
charges

Nombre de vélos électriques
en
libre accès et part modale du
vélo,

Nombre de bus verts et part
modale des transports en
commun

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale des transports par filière
(GWh) Emissions de GES des
transports (GWh)) Part modale des
mobilités douces dans le PTU (%)

Part modale des mobilités actives dans le
PTU (%)

ENVIRONNEMENT

Part modale des déplacements domicile-travail (%)
Pouvoir de réchauffement
global par habitant
(PRG/hab)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

PILOTE

CCAM (Tous services)



CIBLE

AGENTS ET ÉLUS DE LA CCAM



PARTENAIRES

SMITU, RGE, Opérateurs mobilité transfrontaliers

CONTEXTE

Afin de développer un secteur des transports sobre en énergie et moins émetteur en polluants et gaz à effets de serre, la collectivité de l'Arc Mosellan doit se poser en exemple et assurer son exemplarité en matière de mobilité durable.

Cette exemplarité passe notamment par le renouvellement de la flotte de la collectivité pour des véhicules moins consommateurs et moins polluants, ou par la formation de ses agents à l'éco-conduite. Les retours d'expérience montrent qu'une formation à l'éco-conduite peut entraîner une réduction de 10 à 15% des consommations en carburant.

MESURES

Décarboner la flotte de véhicules de la collectivité par le passage à l'électrique ou aux biocarburants

Sensibiliser sur l'éco-conduite

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Atteindre 70% des véhicules faibles émissions de la flotte de la CCAM en 2030

Faciliter la compréhension et faire connaître l'offre de services sur le territoire

Accompagner aux changements de comportement et choix de mobilité plus durables sur les 14 sites de la CCAM (auprès des 80 agents de la CCAM)

INDICATEURS DE SUIVI

Part de véhicules motorisés remplacés par des véhicules moins polluants

Nombre de ressources créées (dépliants, brochures, vidéos, etc)

Nombre de sessions de formation avec nombre d'agents participants

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale des transports des agents et élus (GWh) Emissions de GES des transports (GWh) Consommation d'énergie par habitant

ENVIRONNEMENT

Part modale des déplacements domicile-travail (%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)

AXE 3 : ECONOMIE COMMERCE ARTISANAT

L'intégration de l'économie, du commerce et de l'artisanat dans le PCAET permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière de développement durable.

En favorisant une approche transversale et concertée, le PCAET mobilise l'ensemble des acteurs locaux pour promouvoir une économie plus responsable et solidaire, au service du bien-être des populations et de la préservation de l'environnement. En définitive, il s'agit de garantir un développement économique durable, créateur de valeurs ajoutées locales et respectueux des équilibres écologiques et sociaux.

Le PCAET soutient le développement du commerce de proximité et des circuits courts, favorisant ainsi une consommation responsable et la dynamisation des territoires ruraux et urbains. La promotion des produits locaux, la création de marchés de producteurs contribuent à réduire l'empreinte carbone des déplacements et à valoriser les savoir-faire locaux.



Proxi de Veckring

OBJECTIF STRATÉGIQUE

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION
D'ÉNERGIE, ATTÉNUATION (GES),
ADAPTATION

PILOTE

CCAM
(Service développement
économique et tourisme)
Service Aménagement,
Environnement, Energie et
Foncier)



CIBLE

**ENTREPRISES,
INDUSTRIELS**



PARTENAIRES

Communes de la CCAM,
ADEME, CCI57, CMA57, RGE

CONTEXTE

Les entreprises sont des acteurs économiques majeurs du territoire et ont en cette qualité un impact fort en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES.

Leur sensibilisation et leur accompagnement représente donc un levier incontournable pour mettre en œuvre un PCAET et atteindre les objectifs climatiques qui y sont fixés.

Cet accompagnement peut notamment se traduire dans les démarches de modernisation des commerces de proximité, n'ayant pas les moyens ni le niveau d'information nécessaire pour se lancer dans les travaux.

Par ailleurs, les employés des entreprises sont en grande partie des habitants du territoire, la sensibilisation des entreprises peut alors servir de vecteur d'information pour les citoyens de la collectivité, et ainsi permettre la diminution de leur impact climatique domestique.

MESURES

Accompagner les commerces de proximité dans leur modernisation, leur rénovation, leur embellissement [et la revalorisation de locaux vacants]

Déployer un programme d'animations et de communication à destination des entreprises pour les sensibiliser au PCAET (ex. les petits-déjeuners d'entreprises)

Mettre en place les Eco défis en partenariat avec la CMA et la CCI

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Soutenir le déploiement d'un service de conseil à 10 à 30 petits locaux tertiaires privés par an

Sensibiliser entre 50 et 60 entreprises par an

Accompagner 10 commerces-artisans par an

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de commerces accompagnés

Nombre d'entreprises sensibilisées

Nombre d'entreprises impliquées dans les éco défis

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire et industriel (GWh)
Emissions de GES des secteurs tertiaires et industriel (teq CO2)
Emissions de polluants atmosphériques

ENVIRONNEMENT

Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)

ACCOMPAGNER LES PETITES ENTREPRISES VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR RÉDUIRE LEUR FACTURE D'ÉNERGIE

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE
L'AIR, ADAPTATION

PILOTE

CCAM développement
économique, Aménagement,
Environnement,
Energie et Foncier)



CIBLE

ENTREPRISES



PARTENAIRES

Communes de la CCAM, CCI57,
CMA57, ADEME, CD57, RGE,
Fédérations professionnelles,
Enedis, GRDF

CONTEXTE

Les entreprises sont des acteurs économiques majeurs du territoire et ont en cette qualité un impact fort en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES. Leur sensibilisation et leur accompagnement représente donc un levier incontournable pour mettre en œuvre un PCAET et atteindre les objectifs climatiques qui y sont fixés.

Pour cela, la mise en place d'une subvention s'ajoutant aux autres déjà existantes peut accélérer les démarches de transition énergétique et écologique chez les petites entreprises, mais cet accompagnement peut également se manifester par un appui technique pour l'obtention de diagnostics énergétiques.

Par ailleurs, la présence de locaux vacants représente une opportunité pour réduire la nécessité de nouvelles constructions, qui sont coûteuses et favorisent l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. Leur revalorisation est donc un enjeu climatique pour la collectivité.

MESURES

Créer une subvention coup de pouce pour soutenir les entreprises de petit tertiaire investissant dans une solution vertueuse pour la TEE

Conventionner avec la CCI et la CMA pour le déploiement de diagnostic énergétique et écologique des entreprises du territoire

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Financer les solutions vertueuses pour la TEE de 10 entreprises par an

Réalisation de diagnostics énergétiques et écologiques des entreprises auprès de 5 à 10 entreprises par an

INDICATEURS DE SUIVI

Subventions accordées pour la TEE

Nombre d'entreprises ayant bénéficiés d'un diag én et écologique et énétiq

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire et industriel (GWh)
Emissions de GES du secteur tertiaire et industriel (teq CO2)
Emissions de polluants atmosphériques

ENVIRONNEMENT

Qualification énergétique du bâti (% des classes énergétiques)
Impact sur le patrimoine et les paysages Surface artificialisée (ha/%)
Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AUPRÈS DES ENTREPRISES ET AGRICULTEURS

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATÉNUATION (GES) MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, ADAPTATION

PILOTE

CCAM
(Service développement économique et tourisme)
service aménagement energie et foncier



CIBLE

ENTREPRISES



PARTENAIRES

Communes de la CCAM, CCI57, CM57, ADEME, CD57, RGE, Fédérations professionnelles, Enedis, GRDF

CONTEXTE

Les entreprises du territoire sont des acteurs mobilisables pour participer à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable de la CCAM, dont elles détiennent une part non négligeable du potentiel (surface solarisable, production d'effluents valorisables énergétiquement...). Il existe donc un enjeu de sensibilisation des entreprises sur les opportunités de développement EnR qui les concernent et un besoin de les aider financièrement à mettre en œuvre des projets EnR, ou du moins les aider à obtenir les aides déjà existantes. L'autoconsommation collective est également une solution permettant de créer un système local de circuit court de l'électricité renouvelable : un ensemble de producteurs d'électricité renouvelable vendent directement à un ensemble de consommateurs finaux, situés dans un périmètre géographique restreint. Développer ces modalités de production et de gouvernance permet ainsi de proposer aux entreprises de proximité de bénéficier de contrats d'achats d'électricité produite localement.

MESURES

Sensibiliser sur les opportunités de développement des énergies renouvelables accessibles aux entreprises et agriculteurs

Développer les projets d'autoconsommation collective auprès des entreprises du territoire et agriculteurs du territoire

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Sensibiliser 50 entreprises et agriculteurs par an dans le respect des engagements de développement des EnR

Aider les entreprises et agriculteurs à accéder à des contrats d'achat long terme dans le cadre d'une à deux opérations d'autoconsommation collective sur le territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises et agriculteurs informés

Nombre d'installation de production d'électricité renouvelable
Nombre de projets d'autoconsommation collective

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire et industriel (GWh)
Emissions de GES du secteur tertiaire et industriel (teq CO2)
Emissions de polluants atmosphériques

ENVIRONNEMENT

Impact sur le patrimoine et les paysages
Production de déchets (kg)
Traitement ou valorisation de déchets (kg)

AXE 4 : AGRICULTURE & FORÊT

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), la gestion durable des forêts et le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement occupent une place centrale dans la préservation des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques revêtent une importance cruciale pour assurer la résilience des territoires face aux enjeux climatiques et environnementaux.

Les forêts jouent un rôle vital dans la régulation du climat, la préservation de la biodiversité et la fourniture de ressources naturelles. Le PCAET s'attache à promouvoir une gestion forestière durable, favorisant la conservation des écosystèmes forestiers, la lutte contre la déforestation et la valorisation des services écosystémiques fournis par les forêts. L'objectif est de garantir la pérennité des ressources forestières tout en préservant leur fonction écologique et sociale.

L'agriculture durable constitue un levier essentiel pour concilier production alimentaire et préservation de l'environnement. Le PCAET encourage le développement de pratiques agricoles respectueuses des sols, de la biodiversité et de la qualité de l'eau, telles que l'agroécologie, la permaculture et l'agroforesterie. La promotion de circuits courts, la réduction de l'usage des pesticides et la valorisation des productions locales contribuent à renforcer la résilience des systèmes agricoles et à promouvoir une alimentation saine et durable.

L'intégration des thématiques forêt et agriculture dans le PCAET permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière de développement durable. En favorisant une approche transversale et concertée, le PCAET mobilise l'ensemble des acteurs locaux pour préserver la biodiversité, renforcer la résilience des écosystèmes et promouvoir des pratiques agricoles durables.



*Ferme du territoire
de la CCAM*

FAVORISER LA GESTION DURABLE ET LE RENOUVELLEMENT DES FORÊTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE

RENFORCEMENT DU STOCKAGE
DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE,
ATTÉNUATION (GES), ADAPTATION,
PRODUCTION ENR

PILOTE

CCAM (Service
développement économique,
Service environnement,
Service transition
énergétique)



CIBLE

EXPLOITATIONS
FORESTIÈRES
PROPRIÉTAIRES
DES FORÊTS
PRIVÉES



PARTENAIRES

Communes de la CCAM, CA57,
SAFER, ADEME, ONF, Forêts
privés, RGE, CD57

CONTEXTE

Sur les 22 400 hectares du territoire de la CCAM, 13 085 hectares sont des terres agricoles, 4 439 hectares sont occupés par les espaces forestiers et 1 509 hectares sont construits. Les forêts occupent donc une surface non négligeable de 20% de la superficie de la collectivité. Les espaces forestiers constituent par ailleurs la plus grande réserve de carbone du territoire (57%), grâce à un stock de carbone à l'hectare (180 tC/ha) bien plus élevé que les milieux humains. La préservation des milieux forestiers est donc fondamentale aussi bien pour le climat que pour la biodiversité et implique d'en développer une gestion durable et une adaptation aux vulnérabilités.

MESURES

Réalisation d'une étude de structuration de la filière bois et d'un plan d'approvisionnement territorial

Engager des mutualisations de moyens pour l'exploitation forestière

Accompagner les communes dans la reforestation et reboisement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Finaliser 1 étude avec son plan d'approvisionnement territorial

Engager la forêt privée morcelée dans une gestion durable sur les 26 communes

Promouvoir des actions de reboisement favorisant la gestion durable auprès des 26 communes

INDICATEURS DE SUIVI

Surface d'espace forestier (ha, %)
Surface d'espaces protégés (ha, %)
Surface d'espace forestier artificialisé (ha, %)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Niveau de prélèvement de biomasse Séquestration carbone des sols sylvicoles Emissions de GES liés à la gestion sylvicole (tCO2e)

ENVIRONNEMENT

Impact sur le patrimoine et les paysages

OBJECTIF STRATÉGIQUE

RENFORCEMENT DU STOCKAGE
DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE,
ATTÉNUATION (GES), ADAPTATION,
PRODUCTION DES ENR

PILOTE

CCAM :
Service Aménagement,
Environnement, Énergie et
Foncier, Service Développement
Économique et Tourisme



CIBLE

**EXPLOITATIONS
AGRICOLES**



PARTENAIRES

Communes de la CCAM,
CA57, SAFER, ADEME, Jeunes
agriculteurs, Fermes en vie,
ONF, Forêts privés, RGE, CD57

CONTEXTE

Les consommations d'énergie du secteur agricole sont relativement faibles (2% de la consommation du territoire). Le principal levier d'action concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements agricoles (remplacement des machines les plus énergivores, meilleur entretien des équipements...).

La transition vers des modèles moins dépendants des équipements agricoles, fonctionnant en partie à l'aide de produits pétroliers, peut également contribuer à diminuer la consommation du secteur. Afin de transitionner vers un modèle agricole local et durable, il s'agit de soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, la diversification des activités des exploitations existantes et de sensibiliser aux pratiques de l'agroécologie. Il s'agira de renforcer les modèles économiques des exploitations agricoles en favorisant les revenus complémentaires liés notamment à la production énergétique agricoles (méthanisation, agrivoltaïsme ...)

MESURES

Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et maintenir les exploitations agricoles

Accompagner la diversification des revenus des exploitations (maraîchage, exploitations fruitières et agriculture bio, production énergétique)

Sensibiliser et former aux pratiques de l'agroécologie (agroforesterie, prairies permanentes, agriculture biologique)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Augmenter la surface agricole utile de 0,45%
par an

Accompagner 21 exploitations par an
Multiplier la surface en agriculture biologique par
3 par rapport à 2015

Accompagner 21 exploitations par an

INDICATEURS DE SUIVI

Jeunes agriculteurs accompagnés et/ou installés
(nb, % de communes)

Exploitations accompagnées (Nb)
Exploitations agricoles dédiées avec diversification

Nombre d'actions de sensibilisation

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Séquestration carbone des sols agricoles
Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols
Emissions GES du secteur agricole
Emissions de polluants atmosphériques (ammoniac)

ENVIRONNEMENT

Surface agricole certifiée Agriculture biologique et/ou Haute Valeur Environnementale (%)
Prélèvement en eau (m3) ou disponibilité de la ressource
Etat qualitatif des masses d'eau, Surface agricole par activité, ex : prairie (ha, %)

ENGAGER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR, ADAPTATION, RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

PILOTE

CCAM
Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)



CIBLE

RESTAURATION COLLECTIVE HABITANTS



PARTENAIRES

Exploitations agricoles, CA57, Communes de la CCAM, RGE, CD57

CONTEXTE

Agir sur son alimentation est un des premiers leviers d'action pour une transition écologique et bas carbone. Le territoire n'est pas encore doté du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Documents de planification agricole et alimentaire, les PAT visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. La mise en place d'un PAT vise à mieux articuler l'accompagnement de la transition agricole avec le développement d'une consommation alimentaire durable. En effet, la consommation d'aliments provenant des circuits de proximité favorise l'économie agricole locale, limite l'impact du transport des aliments et assure une meilleure qualité pour les consommateurs. En renforçant le lien direct entre producteurs et consommateurs, les revenus des producteurs locaux peuvent être améliorés. Pour répondre aux attentes des consommateurs, les producteurs peuvent se voir incités à la transition vers des modèles agricoles durables.

MESURES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

INDICATEURS DE SUIVI

Lancer un PAT

Réaliser et adopter le PAT

Etat d'avancement de la réalisation du PAT

Développer les circuits courts sur le territoire

Développer les circuits courts sur 40% des exploitations agricoles

Nombre de marchés
Nombre de producteurs identifiés

Sensibiliser aux bonnes pratiques de consommation (gaspillage alimentaire, impact CO2 de notre alimentation)

Réaliser des animations de sensibilisation sur les 26 communes et/ou sur les 18 écoles du territoire

Nombre d'actions de sensibilisation
Nombre de personnes sensibilisées

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Séquestration carbone des sols agricoles
Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols
Emissions GES du secteur agricole
Emissions de polluants atmosphériques (ammoniac)

ENVIRONNEMENT

Surface agricole certifiée. Agriculture biologique et/ou Haute Valeur Environnementale (%) Prélèvement en eau (m3) ou disponibilité de la ressource Etat qualitatif des masses d'eau

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), ADAPTATION, RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE

PILOTE

Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)



CIBLE

EXPLOITATIONS AGRICOLES



PARTENAIRES

Exploitations agricoles, CA57 Communes de la CCAM, RGE, CD57

CONTEXTE

La Surface Agricole Utile (SAU) de la collectivité représente 11 251 ha, ce qui correspond à la moitié de la superficie du territoire de la CCAM. Or, ces surfaces séquestrent du carbone dans la biomasse et les sols, mais en quantités moindres que la plupart des surfaces naturelles ; c'est particulièrement vrai pour les cultures céréalières (63% de la SAU de CCAM) qui stockent bien moins de carbone que les prairies et les forêts.

La séquestration du carbone dans les sols est possible à travers un changement des pratiques d'utilisation des terres : agroforesterie, utilisation de plantes de couverture, utilisation de composts et de fumiers. Les techniques agroécologiques maintiennent la capacité de séquestration de carbone dans les sols et aident à lutter ainsi contre le réchauffement climatique.

MESURES

Mettre en place des actions pour maintenir les prairies existantes

Encourager les pratiques d'intensification végétale (couvert végétal, plans de gestion des haies) pour améliorer l'entretien et la valorisation des éléments bocagers, lutter contre l'érosion des sols et produire de la biomasse végétale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Maintenir les prairies du territoire (43% de surface agricole utile)

Accompagner 21 exploitations par an

INDICATEURS DE SUIVI

Surface de prairie (ha, %),

Surface de couvert végétal (ha, %), surfaces de haies (ha, %) Production de biomasse (m3)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie liée au secteur agricole (GWh)
Emissions de GES du secteur agricole (tCO2e)
Emissions de polluants atmosphériques du secteur agricole (t)

ENVIRONNEMENT

Surface agricole par activité, ex : prairie (ha, %)
Surface d'espace agricole artificialisé (ha/an)
Emissions de pesticides (t/an)
Surface agricole certifiée Haute Valeur Environnementale (%)

AXE 5 : TOURISME

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le tourisme durable et l'écotourisme émergent comme des leviers essentiels pour concilier développement économique, préservation de l'environnement et valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Ces approches renforcent la résilience des territoires en favorisant un tourisme respectueux des écosystèmes et des populations locales.

Le tourisme durable se caractérise par une gestion responsable des ressources naturelles, la promotion des cultures locales. L'écotourisme, quant à lui, privilégie les activités de loisirs respectueuses de l'environnement, telles que l'observation de la faune et de la flore, les randonnées écologiques. Ces approches permettent de préserver la biodiversité, de limiter l'empreinte carbone des déplacements touristiques et de valoriser les savoir-faire traditionnels.

Le PCAET encourage la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers dans une perspective de tourisme durable. La préservation des sites naturels d'exception, la restauration des monuments historiques et la promotion des savoir-faire artisanaux contribuent à enrichir l'offre touristique tout en préservant l'identité et l'authenticité des territoires. L'animation et la sensibilisation des visiteurs aux enjeux environnementaux et culturels locaux renforcent l'engagement en faveur d'un tourisme responsable.

L'intégration du tourisme durable et de l'écotourisme dans le PCAET permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière de développement durable. En favorisant une approche transversale et concertée, le PCAET mobilise l'ensemble des acteurs locaux pour valoriser les atouts naturels et culturels des territoires, tout en préservant leur intégrité écologique et leur attractivité touristique. En définitive, il s'agit de garantir un tourisme respectueux des ressources et des populations locales, au service d'un développement économique pérenne et équilibré.



*Ouvrage du Hackenberg,
Veckring*

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES),
QUALITÉ DE L'AIR

PILOTE

CCAM
(Service Développement
Economique et Tourisme)
Service Aménagement,
Environnement, Energie et
Foncier)



CIBLE

AGRICULTEURS,
ENTREPRISES
TOURISTIQUES,
ARTISANS



PARTENAIRES

Communes de la CCAM, RGE,
CD57, Office du tourisme,
CCI57, CA57, CMA57

CONTEXTE

L'écotourisme (ou tourisme vert) consiste à proposer des activités touristiques ayant un faible impact écologique et centrées sur la découverte de l'environnement naturel. Il peut s'agir de la découverte en immersion de l'environnement et des activités agricoles, on parle alors d'agro-tourisme, mais aussi de valoriser les activités touristiques dans l'environnement naturel (tant que celles-ci n'ont pas d'impact nocif sur le milieu).

Promouvoir l'écotourisme passe donc par le développement de l'offre en activités touristiques de ce type, qu'elles soient gratuites ou non, ainsi que par la mise en valeur de l'environnement pour améliorer son attractivité.

MESURES

Promouvoir l'agritourisme et tourisme viticole (visite de fermes/exploitations, produits du terroir)

Diversifier l'offre touristique autour du tourisme vert et familial, en lien avec la Moselle, le Luxembourg et l'Allemagne

Réaliser un sentier de randonnée thématique ayant comme objet la biodiversité et les sites remarquables (Espaces Naturels Sensibles...) Concevoir et réaliser une signalétique pédagogique.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer l'agritourisme et tourisme viticole sur 5 à 10 fermes/exploitations

Développer le tourisme vert sur le territoire

Améliorer l'attrait touristique du territoire, tout en valorisant l'environnement sur les 26 communes

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de fermes proposant de l'agro-tourisme

Nombre d'offres de parcours d'écotourisme proposées par les offices

Avancement de la réalisation de la signalétique sur le sentier (km, nb de signalétique)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie liée au secteur tertiaire et au transport (GWh) Emissions de GES du secteur tertiaire et du transport (tCO2e)

Emissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire et du transport (t)

ENVIRONNEMENT

Part modale des déplacements touristiques (%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab) Impact sur les paysages et le patrimoine

AXE 6 : ENVIRONNEMENT & DÉCHETS

La préservation de la biodiversité, des paysages et des ressources en eau est un impératif pour la santé des écosystèmes et le bien-être des populations. Le PCAET vise à intégrer ces enjeux dans la planification territoriale, en favorisant la création d'espaces naturels protégés, la restauration des écosystèmes dégradés et la gestion durable des ressources en eau.

La gestion des déchets constitue un défi majeur pour les territoires, tant en termes d'impact environnemental que de gestion des ressources. Le PCAET encourage la réduction à la source, le recyclage et la valorisation des déchets, afin de limiter leur impact sur l'environnement et de préserver les ressources naturelles. La sensibilisation des citoyens et le développement de filières de traitement innovantes sont des leviers essentiels pour atteindre ces objectifs.

L'intégration des thématiques environnementales et de gestion des déchets dans le PCAET permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière de développement durable. En favorisant une approche transversale et concertée, le PCAET mobilise l'ensemble des acteurs locaux pour préserver l'environnement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser une économie circulaire et responsable.



*Parc de la Canner,
Buding*

OBJECTIF STRATÉGIQUE

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE, ATTÉNUATION (GES),
QUALITÉ DE L'AIR

PILOTE

CCAM (Service
Prévention et gestion des
déchets)


CIBLE

**HABITANTS
ENTREPRISES**


PARTENAIRES

Syndicat de collecte et de
valorisation des déchets,
Communes de la CCAM,
ADEME, Eco-organismes,
AMORCE, RGE

CONTEXTE

Entre 2020 et 2025, La CCAM se fixe comme objectif de réduire de 25 % les quantités d'ordures ménagères collectées et enfouies, d'augmenter de 20 % les déchets recyclables triés et d'augmenter de 15 % les apports de déchets recyclables en déchèterie. Améliorer la performance du système de collecte des déchets permet à la fois de réduire les coûts pour la collectivité mais également d'en améliorer le traitement. La collectivité mobilisera des instruments économiques tels que la tarification incitative ou la redevance spéciale. En effet la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 impose, dans son article 70, de déployer un financement incitatif pour le service public des déchets. La CCAM a initié la tarification incitative dès 2023. Le principe de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères évolue et intègre une part variable liée à la quantité de déchets produits par chaque foyer. Connaître le coût du service de gestion de déchets et pouvoir le comparer à d'autres postes de son budget peut inciter à chercher des solutions pour faire diminuer ce coût, notamment en évitant de produire des déchets.

MESURES

Poursuivre et **améliorer** les performances de la collecte sélective à la source

Déployer la tarification incitative contribuant à réduire les ordures ménagères

Passer les professionnels en redevance spéciale :
- recensement
- évolution du modèle de facturation vers le bac
- redevance spéciale incitative

**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL**

Réduire de -25% le volume d'ordures ménagères et assimilés par rapport 2020

Déploiement des dispositifs de puce sur l'ensemble des bacs sur les 26 communes

Réduire de -11% le volume des déchets produits par les entreprises par rapport à 2015

**INDICATEURS
DE SUIVI**

Réduction du volume d'ordures ménagères (t, %)

Comptabilisation des levées de bac (nb/semaine)

Réduction du volume des déchets entreprises (t, %)

INDICATEURS D'IMPACT
CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie liée
au secteur des déchets (GWh)
Emissions de GES (tCO₂e)
Emissions de polluants atmosphériques (t)

ENVIRONNEMENT

Production de déchets (kg)
Traitement ou
valorisation de déchets (kg)

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR

PILOTE

CCAM
(Service Prévention et Gestion des Déchets)



CIBLE

HABITANTS



PARTENAIRES

Syndicat de collecte et de valorisation des déchets, Communes de la CCAM, ADEME, ALER, AMORCE, RGE, CD57

CONTEXTE

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 pour les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. La prévention des déchets auprès des particuliers nécessite d'agir sur la prise conscience des enjeux environnementaux de la gestion des déchets. Cette prise de conscience est la première étape vers un changement de comportement. La réduction des déchets s'appuie également sur le développement d'une économie circulaire, favorable au réemploi et à l'allongement de la durée d'usage des objets.

MESURES

Développer des actions de sensibilisation au "zéro déchet" à destination des habitants et visiteurs (ex. familles zéro déchet)

Encourager les filières de réemploi en déchetterie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Accompagner 50 ménages par an et/ou organiser des animations sur les 26 communes

Développer le dispositif dans les déchetteries de 3 communes

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation
Nombre d'individus sensibilisés

Nombre de filières mises en place
Volume de déchets réemployés

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie liée au secteur des déchets (GWh)
Emissions de GES (tCO₂e)
Emissions de polluants atmosphériques (t)

ENVIRONNEMENT

Production de déchets (kg)
Traitement ou valorisation de déchets (kg)

ASSURER L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DE L'ARC MOSELLAN EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

OBJECTIF STRATÉGIQUE
ATTÉNUATION (GES)

PILOTE

CCAM
(Service déchets, Service transition énergétique)



CIBLE

AGENTS ELUS



PARTENAIRES

Syndicat de collecte et de valorisation des déchets, Communes de la CCAM, CD57, AMORCE, ADEME, ISDND, RGE

CONTEXTE

La mise en œuvre d'une réduction de la production des déchets et leur meilleur traitement à l'échelle du territoire implique de faire appliquer des mesures qui sont, en grande partie, applicables à la collectivité elle-même et ses agents. Par ailleurs, faire démonstration de l'exemplarité de la collectivité constitue un signal important pour que les différents acteurs du territoire acceptent de mettre en œuvre sérieusement les mesures du PCAET. Il s'agit donc de sensibiliser les agents et élus sur les bonnes pratiques, économiser les déchets papiers par la numérisation des documents et d'établir des recommandations pour l'événementiel éco-responsable.

MESURES

Sensibiliser et former les agents et élus de la collectivité sur les bonnes pratiques en termes de gestion des déchets

Numérisation systématique des documents pour réduire le volume de déchets papiers

Concevoir un guide de recommandations pour l'événementiel éco-responsable et zéro-déchet (ex. événements culturels, sportifs, forum...)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Accompagner le changement de pratiques en gestion des déchets auprès des 80 agents et 51 élus

Réduire de -11% le volume des déchets produits par les entreprises par rapport à 2015

Accompagner les associations dans la réduction de leur impact en termes de déchets sur les 26 communes

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers de sensibilisation
Nombre d'agents et élus sensibilisés

Volume de déchets papiers (t ou m3, %)

Volume de déchets associés aux événements (t ou m3,%)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie liée au secteur des déchets (GWh)
Emissions de GES liée au secteur des déchets (tCO2e)
Emissions de polluants atmosphériques (t)

ENVIRONNEMENT

Production de déchets (kg)
Traitement ou valorisation de déchets (kg)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), PRODUCTION ENR

PILOTE

CCAM
Service Prévention et
Gestion des déchets,
Service Aménagement,
Environnement, Energie et
Foncier)



CIBLE

AGRICULTEURS
HABITANTS

✓ PARTENAIRES

Syndicat de collecte et de
valorisation des déchets,
Communes de la CCAM,
AMORCE, ADEME, ISDND, RGE,
ALER, GRDF, CA57, CCI57,
CMA57

CONTEXTE

Lorsque les solutions de réduction ou de réemploi ne sont plus adaptées, les déchets peuvent néanmoins être valorisés d'abord pour leur matière, ensuite pour leur potentiel énergétique. La valorisation énergétique des déchets permet de réduire la dépendance des territoires en énergie et de maximiser leurs productions d'énergie.

Les déchets organiques peuvent aussi faire l'objet soit d'une valorisation de la matière organique et/ou de l'énergie. Le gisement de biomasse sur le territoire est constitué de l'activité agricole (résidus de blés ou de colza, fumier de bovins), de la production de déchets ménagers organiques et du traitement des eaux usées (boues de STEP). Le gisement identifié sur le territoire s'élève à 49,4 GWh/an, soit 5 fois la production actuelle s'élevant à 10 GWh/an.

Solution ultime mais néanmoins indispensable au traitement des flux de déchets de la collectivité, l'installation d'Aboncourt doit pouvoir continuer à fournir ce service indispensable aux habitants à court terme. L'évolution du site reposera sur le développement d'une renaturation, en coexistence avec le développement du potentiel de production EnR (photovoltaïque au sol) possible sur ces terrains déjà anthropisés.

MESURES

Soutenir l'émergence de projets sur le territoire en développant des partenariats territoriaux pour sécuriser les intrants

Vente de composteurs aux particuliers

Production d'ENR sur Aboncourt : optimiser le site, aspect énergétique et écologique

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Accompagner le développement de la méthanisation de Metzervisse

Réduire le volume de 30% les OM par le tri des biodéchets (- 104 kg/an)

Lancer un AMI et sélectionner un opérateur pour monter une société de projet de centrale photovoltaïque de 15 hectares

INDICATEURS DE SUIVI

Volume d'intrants valorisés (t, %)

Volume de biodéchets valorisés (t, %)

Production EnR (GWh, Nm3 de gaz)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Production d'énergie finale EnR du secteur agricole et déchets (GWh) Emissions de GES du secteur agricole et déchets (tCO2e) Emissions de polluants du secteur agricole et déchets (tCO2e) Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%)

ENVIRONNEMENT

Production de déchets (kg) Traitement ou valorisation de déchets (kg) Impact sur le patrimoine et les paysages Surface artificialisée (ha, %) Espèces patrimoniales faune et flore (nb) Pollutions des sols

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)



CIBLE

COMMUNES



PARTENAIRES

Comité de bassins, Syndicats des cours d'eau, EPAGE, AERM, RGE, Moselle Aval, DDT57

CONTEXTE

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le programme prévisionnel d'investissements visant à la restauration et la conservation de zones humides, au reméandrage et à la restauration d'espaces de mobilité des cours d'eau (volet GEMA) doit être poursuivi.

Selon l'état initial de l'environnement du PCAET de la CCAM, le territoire de la CCAM est fortement concerné par des zones potentiellement humides, situées essentiellement dans les vallées des cours d'eau du secteur et représentant environ 40% de la superficie du territoire. Le diagnostic réalisé en 2010 a permis d'inventorier 164 mares et 543 ha de zones humides « avérées » (soit 2% du territoire). »

MESURES

Protéger les zones humides

Poursuivre les partenariats avec les syndicats de cours d'eau pour mettre en œuvre la politique GEMAPI

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Protéger les 164 mares et 543 hectares de zones humides « avérées » (2% de la surface du territoire)

Animer la démarche GEMAPI en partenariat avec les 3 syndicats de cours d'eau du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Surface de zone humide restaurée / préservée (ha,%)

Nombre de plans d'action existants dans les conventions avec les syndicats

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Séquestration carbone des sols des milieux humides (t, %)
Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols naturels

ENVIRONNEMENT

Impact sur le patrimoine et les paysages Surface de zones humides (ha, %)
Surface de zones humides artificialisées (ha, %)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

QUALITÉ DE L'AIR, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Énergie et Foncier)



CIBLE

COMMUNES
HABITANTS
AMÉNAGEURS
ASSOCIATIONS



PARTENAIRES

Natura2000, CENL, CAUE, CD57, DDT57

CONTEXTE

Véritable visage de la collectivité, le paysage est l'expression de son organisation spatiale et est porteur d'un esthétisme déterminant dans l'identité du territoire, ce qui justifie d'en préserver la valeur.

Pour cela, il peut être pertinent d'engager une étude de Plan paysage et de sensibiliser les communes à la gestion durable de leurs espaces verts. Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

MESURES

Engager la mise en valeur et un plan d'actions sur les paysages

Sensibiliser les communes pour une gestion différenciée et durable des espaces verts

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Réaliser le plan paysage

Classifier les espaces verts en catégories
Adapter les pratiques de gestion

INDICATEURS DE SUIVI

Etat d'avancement du plan paysage

Rédaction de plan de gestion différenciée
Nombre de réunions d'information à destination des communes, Surface des espaces verts gérée (m², %)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Séquestration carbone des sols des milieux naturels (t,%)
Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols naturels

ENVIRONNEMENT

Surface d'espaces verts (ha, %)
Impact sur le patrimoine et les paysages

VALORISER LA BONNE GESTION DES SITES NATURELS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS

OBJECTIF STRATÉGIQUE

QUALITÉ DE L'AIR, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)



CIBLE

COMMUNES
HABITANTS
AMÉNAGEURS
ASSOCIATIONS



PARTENAIRES

Communes de la CCAM, RGE, CD57, AERM, TEN, CAUE, Natura2000, DDT57

CONTEXTE

D'après l'état initial de l'environnement du PCAET de la CCAM, le territoire de la CCAM compte 1 site Natura 2000, 19 Zones Naturelles d'Inventaire Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2, et 4 Espaces Naturels Sensibles (ENS) mais aucun d'arrêté de protection de biotope (APB) ni de Parc Naturel Régional (PNR). La bonne gestion des sites naturels est nécessaire à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels qui l'hébergent, tout en les valorisant sur le long terme et en assurant la renouvelabilité des ressources naturelles exploitées. Cette problématique est notamment cadrée pour les milieux forestiers par le Plan Régional de la Forêt et du Bois de la région Grand Est (PRFB), qui prévoit de gérer durablement la forêt et la ressource forestière, par exemple en préservant la forêt dans le souci de la multifonctionnalité, en restaurant/maintenant l'équilibre sylvo-cynégétique, ou en prévenant et luttant contre les risques qui pèsent sur le milieu.

MESURES

Sensibiliser les populations sur les Espaces Naturels Sensibles, les zones Natura 2000 et les enjeux de préservation de la biodiversité

Mettre en œuvre la trame verte et bleue avec plantations de haies et d'alignement d'arbres

Protéger les espaces naturels remarquables et la faune locale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Améliorer la connaissance des habitants de la biodiversité du territoire sur les 26 communes

Enrayer l'érosion de la biodiversité

Réduire la destruction des habitats naturels dans le site Natura 2000, les 19 ZNIEFF type 1 et 1 ZNIEFF type 2 et les 4 ENS

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers de sensibilisation
Nombre d'habitants touchés par les actions de sensibilisation

Longueur de haies d'arbres plantés (m)

Projets prévoyant des zones de protection (nb, par commune)
Surface de zone de protection (ha, %)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Séquestration carbone des sols des milieux naturels (t, %)

Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols naturels

ENVIRONNEMENT

Surface boisée plantée (ha, %),

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ADAPTATION, RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)



CIBLE

COMMUNES
AMÉNAGEURS
AGRICULTEURS



PARTENAIRES

AERM, Syndicats des cours d'eau, EPAGE, Agriculteurs, Associations, Ecoles, DDT57

CONTEXTE

La gestion de l'eau est un enjeu primordial de l'atténuation et de l'adaptation des territoires. Une gestion durable de la ressource favorise la résilience en permettant de régénérer les sols, la végétation et de maintenir au mieux la disponibilité de la ressource pour la consommation humaine des habitants et la production agricole lors des périodes de stress hydrique. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse prévoit des dispositions pour améliorer cette gestion intégrée de l'eau du territoire. La gestion de l'eau peut notamment être améliorée sur le territoire par un hydrologie régénérative des mares et la sensibilisation des populations à la préservation de la ressource. Selon l'état initial de l'environnement du PCAET, le territoire de la CCAM est concerné par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhin – Meuse, qui définit des objectifs de bon état écologique en 2027 sur 3 masses d'eau (Canner, Bibiche, Moselle à Thionville). En outre, le territoire compte les 164 mares et 543 hectares de zones humides « avérées » (2% de la surface du territoire).

MESURES

Favoriser l'Hydrologie régénérative (restauration des mares temporaires et forestières)

Sensibiliser à l'usage de l'eau et à sa préservation

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Restaurer le cycle de l'eau sur les 164 mares et 543 hectares de zones humides « avérées » (2% de la surface du territoire)

Accompagner le changement de pratiques des habitants et agriculteurs

INDICATEURS DE SUIVI

Débits d'étiage
Cours d'eau restaurés (m ou km)
Zones humides restaurées (m²)

Nombre d'animations sur l'usage de l'eau
Nombre de personnes sensibilisées

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Séquestration carbone des sols des milieux humides (t, %)
Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols (t, %)

ENVIRONNEMENT

Surface de zones humides (ha, %)
Surface de zones humides artificialisées (ha, %)
Prélèvement en eau (m3) ou état quantitatif des masses d'eau
Etat qualitatif des masses d'eau

AXE 7 : ÉNERGIE

Le développement des énergies renouvelables constitue un levier essentiel pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO2 et de lutte contre le changement climatique. Le PCAET encourage ainsi l'investissement dans des sources d'énergie propres et durables telles que le solaire, l'hydroélectricité et la biomasse. La valorisation des ressources locales et la promotion de l'autoconsommation contribuent à renforcer la résilience énergétique des territoires et à dynamiser l'économie locale.

L'intégration de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables dans le PCAET permet de coordonner et de renforcer les actions territoriales en faveur d'un système énergétique plus vertueux. En mobilisant l'ensemble des parties prenantes, le PCAET favorise l'émergence de solutions innovantes et la mise en œuvre de politiques énergétiques cohérentes et durables. En définitive, il s'agit de garantir une transition énergétique juste et équilibrée, au service de la préservation de l'environnement et du bien-être des générations futures.



OBJECTIF STRATÉGIQUE
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION
D'ÉNERGIE FINALE

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Énergie
et Foncier)



CIBLE

**COLLECTIVITÉ,
HABITANTS**



PARTENAIRES

ADEME, CA57, Communes de
la CCAM, RGE, EDF, Enedis,
GRDF, DDT57

CONTEXTE

La réduction des consommations d'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique. Les infrastructures d'une collectivité requièrent des consommations énergétiques, notamment pour la signalisation et l'éclairage. En moyenne, l'éclairage public atteint 40 % de la consommation d'électricité d'une collectivité, selon ENEDIS. La sobriété énergétique rend nécessaire la réduction de ces consommations énergétiques tout en garantissant un niveau de service public et le sentiment de sécurité requis par les habitants. Selon les retours d'expériences du CEREMA, la mise en œuvre de technologies modernes telles que la LED et la télégestion peuvent conduire à une réduction significative de la consommation énergétique. Il existe également un enjeu environnemental associé à la réduction de la pollution lumineuse provenant de l'éclairage public, qui perturbe la faune nocturne. La mise en place d'une démarche de trame noire vise à réduire cette pollution lumineuse. Cette approche est axée sur la protection et la restauration des environnements naturels nocturnes.

MESURES

Améliorer les performances
de l'éclairage public

Mettre en place une trame
noire pour améliorer l'éclairage
public

Améliorer la performance
énergétique des bâtiments
publics

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Réduire la consommation
énergétique de l'éclairage
public de -30% entre 2012
et 2030

Réaliser une étude de
préfiguration d'une trame
noire sur les 26 communes

Réduire la consommation
énergétique de -40% entre
2010 et 2030 (objectif du
Décret tertiaire) pour les
bâtiments concernés

INDICATEURS DE SUIVI

Part des éclairages publics
renovés ;
Conso énergétique de
l'éclairage public (MWh)

Cartographie de la trame noire
sur le territoire

Etiquette/Classe
énergétique (DPE) des
bâtiments publics ;
Conso énergétique des
bâtiments publics (MWh)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale EnR du secteur
tertiaire (GWh)
Emissions de GES (tCO2e)

ENVIRONNEMENT

Espèces patrimoniales faune et flore (nb)

OBJECTIF STRATÉGIQUE
ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR, PRODUCTION ENR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Énergie et Foncier)



CIBLE

ENTREPRISES, AGRICULTEURS, COMMUNES COMMUNES

✓ PARTENAIRES

Communes de la CCAM, RGE, CD57, ADEME, ALER, CEREMA, Enedis, GRDF

CONTEXTE

L'augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire est une condition sine qua non pour mener à bien une transition énergétique. La loi relative à l'énergie et au climat de 2019 fixe pour la France un objectif de 33 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030, ce qui demande encore un effort significatif de la part de la collectivité.

Le développement des EnR s'appuie sur la mobilisation des différents gisements énergétiques présents sur le territoire. La Loi APER incite les communes à définir des zones d'accélération d'énergies renouvelable pour signaler leurs priorités de développement par filière. La consultation des Open data montre que certaines filières EnR présentent un potentiel sur certaines zones propices (ex. Potentiel de développement réseau de chaleur selon EnRezo). L'EPCI peut affiner la stratégie énergétique au travers d'études d'opportunités voire de préfaisabilité. La collectivité a un rôle à jouer pour encourager la réflexion des parties prenantes, financer et mettre en œuvre des moyens diversifiés de production d'énergie renouvelable.

MESURES

Etudier le potentiel de mini réseaux de chaleur

Engager une réflexion sur l'agrivoltaïsme sur le territoire

Suivre la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR) et les projets s'y développant

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Réaliser une étude de préfaisabilité réseaux de chaleur sur les communes de Guenange et Veckring

Réaliser une étude de potentiel sur l'agrivoltaïsme
Définir une doctrine sur l'agrivoltaïsme avec les acteurs

Accélérer le déploiement des EnR&R sur les 26 communes

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réseaux potentiels identifiés

Surface éligible aux installations agrivoltaïques ;
Puissance installée (MW)

Nombre de ZAEEnR sur le territoire de la CCAM, nombre de projets développés sur les ZAEEnR

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Production d'énergie finale EnR par secteur (GWh)
Emissions de GES (tCO2e)
Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%)

ENVIRONNEMENT

Surface artificialisée (ha, %)
Espèces patrimoniales faune et flore (nb)
Pollutions des sols

ASSURER L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DE L'ARC MOSELLAN EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE
ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR, PRODUCTION ENR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Énergie et Foncier)



CIBLE

COLLECTIVITÉ, COMMUNES



PARTENAIRES

Communes de la CCAM, PNLHI, ADEME, ALER, DDT57

CONTEXTE

La collectivité doit être moteur de changement pour son territoire et garante des engagements pris en faveur de la transition énergétique. Son exemplarité doit passer d'une part par la mobilisation des bâtiments et terrains communaux et intercommunaux pour favoriser l'installation de moyens de productions d'EnR, et d'autre part par la sensibilisation de ses agents à leur rôle dans la transition énergétique.

MESURES

Développer la production d'énergie renouvelable (solaire PV et thermique) sur les bâtiments et terrains communaux

Sensibiliser et former les agents aux écogestes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050

Réduire la consommation énergétique, les émissions et les déchets des 80 agents

INDICATEURS DE SUIVI

Évolution de la puissance installée (MW) ;
Évolution de la production (MWh)

Part des agents ayant reçu une formation aux écogestes

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale EnR du secteur tertiaire (GWh)
Emissions de GES (tCO₂e)
Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%)

ENVIRONNEMENT

Impact sur le patrimoine et les paysages
Qualification énergétique du bâti (% des classes énergétiques)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR, PRODUCTION ENR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement, Environnement, Énergie et Foncier)



CIBLE

ENTREPRISES, HABITANTS



PARTENAIRES

ADEME Fonds Chaleur, ALER, Communes de la CCAM, RGE, CD57, DDT57, ONF, Forêts privés, CA57, Exploitations agricoles, CCI57

CONTEXTE

Dans le seul secteur résidentiel, la production de chaleur (chauffage, ECS et cuisson) représente environ 270 GWh d'énergie consommée, soit 83% du total pour ce secteur. Or, les énergies fossiles (gaz et fioul) alimentent le chauffage de la majorité des logements de la CCAM (61% des logements). La substitution des énergies fossiles par une production de chaleur renouvelable constitue donc un enjeu énergétique majeur pour la CCAM. Cette chaleur renouvelable peut provenir de :

- Le bois-énergie ou la combustion de biomasse, généralement l'EnR la mieux implantée chez les particuliers ; Le renforcement de l'utilisation de la biomasse présente une opportunité pour le développement d'une filière de production locale de bois énergie.
- La géothermie, avec l'installation de PAC géothermiques dont l'efficacité énergétique est bien meilleure ;
- Le solaire thermique, principalement utilisé pour l'eau chaude sanitaire, mais également pour le chauffage

MESURES

Réaliser une étude de potentiel sur les filières géothermiques

Favoriser le développement du solaire thermique sur les sites grands consommateurs de chaleur

Développer la valorisation énergétique biomasse à partir de la production locale de bois forestier, déchets et des haies

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Réaliser une étude sur les gisements géothermiques

Installer de la production EnR thermique sur deux sites grands consommateurs (ex. EHPAD et gymnase)

Accroître la production Bois énergie sur le territoire de 40% par rapport à 2012 à horizon 2030

INDICATEURS DE SUIVI

Gisement géothermique sur le territoire (MWh)

Évolution de la puissance installée (MW) ;
Évolution de la production (MWh)

Volume de biomasse et de bois-énergie produit sur le territoire (m3)

INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Production d'énergie finale EnR (GWh) Emissions de GES (tCO₂e)
Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%)
Emissions de polluants atmosphériques (t)

ENVIRONNEMENT

Surface artificialisée (ha, %) Impact sur le patrimoine et les paysages
Pollutions des sols Pollution des eaux

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE
L'AIR, PRODUCTION ENR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Énergie et
Foncier)

**CIBLE**

**ASSOCIATIONS,
ENTREPRISES,
HABITANTS
HABITANTS**

**PARTENAIRES**

Communes de la CCAM,
ADEME, EDF, Entreprises,
ALER, RGE

CONTEXTE

La filière solaire photovoltaïque produit 1,45 GWh sur le territoire de la Communauté de Communes, en 2019. Cette production a encore une très nette marge de progression puisque le gisement potentiel de la CCAM s'élève à 163 GWh, les projets de développement de cette énergie doivent donc être encouragés.

Le solaire photovoltaïque peut être installé sur toitures, sur ombrières ou au sol. La loi d'accélération des EnR de 2023 vient renforcer les obligations ainsi que les opportunités de développement sur des terrains anthropisés. La collectivité peut informer les propriétaires de surfaces artificialisées (parkings par exemple) sur les obligations et modalités de montage de projets d'ombrières ou les propriétaires de bâtiments présentant de grandes surfaces de toiture. La collectivité souhaite s'appuyer sur la mobilisation des citoyens et des acteurs du territoire pour le développement des projets. Elle souhaite encourager les projets d'énergie citoyenne sur le territoire.

MESURES

Développer la production d'énergie sur les grandes toitures des bâtiments

Encourager les projets participatifs citoyens

Informar les entreprises sur les obligations de solarisation sur ombrières ou de végétalisation de parkings (loi accélération des EnR)

**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL**

Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050

Promouvoir la création d'une société de projet EnR citoyenne sur le territoire via un AMI

Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050

**INDICATEURS
DE SUIVI**

Évolution de la puissance installée (MW) ; Évolution de la production (MWh)

Nombre de projets citoyens accompagnés ; Puissance installée par ces projets (MW)

Surface de parkings privés solarisés (m²) ; Surface de parkings privés végétalisés (m²)

INDICATEURS D'IMPACT**CLIMAT AIR-ÉNERGIE**

Production d'énergie finale EnR (GWh)
Emissions de GES (tCO2e)
Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%)
Emissions de polluants atmosphériques (t)

ENVIRONNEMENT

Surface artificialisée (ha, %)
Espèces patrimoniales faune et flore (nb)
Pollutions des sols
Pollution des eaux Production de déchets Traitement ou valorisation de déchets

FAVORISER LES DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE HAUTE PERFORMANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE

ATTÉNUATION (GES), QUALITÉ DE L'AIR, PRODUCTION ENR

PILOTE

CCAM
(Service Aménagement,
Environnement, Énergie et
Foncier)



CIBLE

HABITANTS,
COPROPRIÉTÉS



PARTENAIRES

PNLHI, ADEME, ALER,
Communes de la CCAM, RGE,
CD57, DDT57, ADIL57

CONTEXTE

Selon le diagnostic du PCAET, le chauffage des logements est le 1er poste de consommation dans le résidentiel (66%). 61% des logements sont chauffés à partir d'énergies fossiles (41% au gaz naturel et 20% au fioul), ce qui cause des émissions de GES importantes (3e secteur le plus émetteur du territoire), une dépendance énergétique aux flux étrangers et une vulnérabilité à la variation des prix de l'énergie. L'investissement dans des systèmes de chauffage haute performance représente un levier majeur d'efficacité énergétique mais également de réduction des émissions de particules fines et des gaz à effet de serre.

MESURES

Soutenir la substitution des dispositifs de chauffage utilisant des énergies fossiles ou peu performants, vers des chauffages haute performance notamment biomasse

Communiquer sur les aides disponibles pour limiter le non-recours (Chèque énergie bois, Prime énergie, MaPrimeRénov...)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Substituer 50% des chauffages fioul à horizon 2030
Substituer 100% des chauffages fioul et remplacer 20% des chauffages gaz à horizon 2050

Information du public sur les dispositifs financiers pour la rénovation énergétique

INDICATEURS DE SUIVI

Part des dispositifs de chauffage renouvelés

Nombre de prospectus distribués aux habitants ; d'affichages réalisés

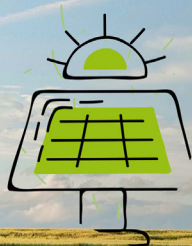
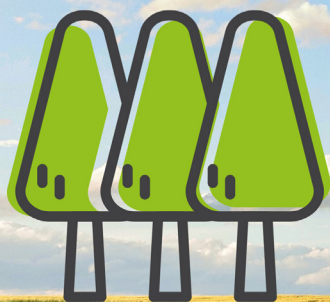
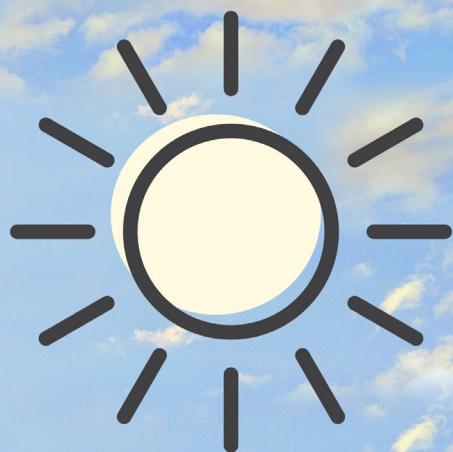
INDICATEURS D'IMPACT

CLIMAT AIR-ÉNERGIE

Consommation d'énergie du résidentiel (KWh)
Production d'énergie finale EnR par filière (GWh)
Emissions de GES (tCO₂e) Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%) Emissions de polluants atmosphériques (t)

ENVIRONNEMENT

Impact sur le patrimoine et les paysages
Surfaces de bois exploitées (ha, %)



CONTACT

8 rue du Moulin 57920 Buding

03 82 83 21 57
environnement@arcmosellan.fr
www.arcmosellan.fr



PLAN D'ACTION